

# FEMMES ET DÉFENSEURES, LA TRIPLE PEINE

TEXTE DIANE FOGELMAN, responsable Programmes et plaidoyer zone Asie de l'ACAT-France

En juin 2023, l'ACAT-France a lancé sa campagne de collecte intitulée « Femmes et défenseures ». Son objectif ? Soutenir ces femmes, victimes de violations de leurs droits, et leurs proches. Une femme défenseure est doublement exposée à la violence, à la torture ou aux mauvais traitements, d'abord en tant que défenseure, mais aussi à cause de son genre. L'occasion de revenir sur le sort réservé à celles qui portent ces combats.

30 Selon le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies, les femmes défenseures des droits des femmes sont « toutes les femmes et les filles qui travaillent sur une question relevant des droits de l'homme, et des personnes de tous les genres qui œuvrent à la promotion des droits des femmes et des droits liés à l'égalité des genres (...) ».

Les défenseures mises en avant dans cette campagne – Huang Xueqin, journaliste et militante féministe chinoise, Kenia Hernández, avocate qui a mené une lutte sans relâche contre la violence commise à l'égard des femmes au Mexique, et Sultana Khaya, militante sahraouie des droits humains au Maroc – sont quelques-unes parmi celles suivies par l'ACAT-France. Elles sont toutes les trois issues de zones différentes et ont un point commun : à travers elles, les autorités de leurs pays ont ciblé toutes celles qui ont osé prendre la parole en faveur des droits de l'homme, voire des droits des femmes.

## ÊTRE UNE DÉFENSEURE, UNE CIRCONSTANCE AGGRAVANTE ?

Non seulement les défenseures courent les mêmes risques que leurs homologues masculins, mais elles doivent également faire face à d'autres obstacles résultant de stéréotypes de genre profondément ancrés dans les mentalités. Ces derniers sont définis, toujours selon le Haut-Commissariat aux

droits de l'homme des Nations unies, comme « le fait de prêter à une personne des attributs, des caractéristiques ou des rôles uniquement en raison de son appartenance au groupe social des femmes ou des hommes », ce qui peut mener par exemple à la violation de droits fondamentaux tels que « la liberté d'expression, la liberté de mouvement (...), un recours effectif et à la protection contre la violence fondée sur le genre ».

Le cas de la journaliste chinoise Huang Xueqin l'illustre. Elle a été enlevée le 19 septembre 2021 par la police à Guangzhou, en même temps que Wang Jianbing – un autre activiste chez lequel elle se trouvait – et pour les mêmes motifs d'« incitation à la subversion de l'État ». Or, ils ont fait l'objet de traitements différenciés, en défaveur de Huang Xueqin : contrairement à cette dernière, Wang Jianbing a notamment été en mesure de rencontrer son avocat à trois reprises et il a pu récupérer son droit de correspondance en détention. Des sources proches de Huang Xueqin, avec lesquelles l'ACAT-France s'est entretenue, confirment que cette inégalité de traitement résulte de son engagement en faveur des droits des femmes et du mouvement #MeToo, qui la désigne comme accusée principale dans cette affaire, même si elle avait déjà fait l'objet d'une première détention en 2019 pour ces motifs et purgé la peine afférente.

## "FEMME INSOUmise"

Au Mexique, les défenseures sont confrontées à un enjeu double dans l'exercice de leur travail : celui de défendre les droits humains et celui d'être une femme. C'est précisément le cas de Kenia Hernández, arrêtée le 18 octobre 2020. Elle a été victime d'une détention arbitraire et d'un harcèlement judiciaire sans précédent. Elle se trouve actuellement en détention à Cefereso 16, une prison de haute sécurité, les autorités la considérant comme une « femme insoumise » et par conséquent « dangereuse pour la communauté ».

Au Mexique, l'ACAT-France s'est également mobilisée depuis le 21 juin 2021 pour obtenir justice pour les victimes du 9N, un groupe de femmes détenues arbitrairement et torturées pour avoir manifesté contre les féminicides. Bien que majoritairement pacifiques, les manifestations féministes y sont considérées comme violentes, afin de criminaliser et de violer le droit de manifester des femmes.



## L'ACAT-France agit

L'ACAT-France est fortement mobilisée en faveur des femmes défenseures, aussi bien au quotidien qu'à travers des articles (lire « Droits humains, femmes de combat(s) », Humains n° 19, mars-avril 2021) ou lors d'événements particuliers, tels que la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars. Une mobilisation d'autant plus nécessaire considérant les risques accrus de torture et de mauvais traitements auxquels elles sont exposées en raison de leur genre.

## SOUTENIR LES FEMMES ENGAGÉES DANS L'ÈRE POST #METOO

#MeToo (« moi aussi », en anglais) est un hashtag qui existe depuis 2007, mais a surtout pris de l'ampleur dix ans plus tard sur le réseau social Twitter grâce à l'impulsion de l'actrice américaine Alyssa Milano, au lendemain des révélations concernant le producteur Harvey Weinstein. Il a servi à dénoncer les viols, les agressions sexuelles et le harcèlement dont les femmes sont victimes. Depuis, un véritable mouvement social mondial a émergé, encourageant la prise de parole des femmes dans l'espace public, en ligne et hors ligne, sur ces sujets.

Or, quels que soient les contextes, pays et cultures, la prise de parole de femmes, de victimes ou d'allié(e)s en faveur des droits des femmes pouvait déjà être considérée

Sultana Khaya, dont le portrait est ici brandi au cours d'une manifestation, a subi d'innombrables violences aux mains des autorités marocaines.

comme une prise de position, un acte politique, voire de la dissidence par les autorités.

Ainsi, selon le rapport *Analyse globale 2022* de l'ONG Front Line Defenders sur la situation des défenseur(e)s des droits humains en danger, 17 % des défenseur(e)s des droits humains tué(e)s dans le monde en 2022 étaient des femmes et les droits des femmes représentaient l'un des cinq domaines d'action les plus risqués – aux côtés, par ordre de dangerosité, des droits de l'environnement et des peuples autochtones, de la liberté d'expression, de la liberté d'association, de la lutte contre l'impunité et pour la justice. Ce rapport constate qu'en 2022, dans le monde, les femmes travaillant dans le secteur des droits humains ont été ciblées de manière disproportionnée, faisant l'objet d'arrestations, de détentions, de poursuites judiciaires et de menaces de mort. Ceci est une conséquence de leur genre : « Non seulement elles, mais également leurs familles ont été attaquées, et elles ont été la cible de campagnes de diffamation en ligne, de violences sexuelles et d'autres violations qui ont impacté leur santé mentale et leur bien-être. »

Depuis l'avènement de #MeToo, c'est une triple peine pour les femmes : victimes de violations de leurs droits fondamentaux, elles doivent militer pour les faire respecter, mais sont de ce fait d'autant plus exposées à des arrestations, détentions, poursuites judiciaires et menaces de mort. ♦